

que les six fêtes suivantes qui soient d'obligation : Noël, Circoncision, Épiphanie, Ascension, Immaculée-Conception et Tous-saint.

Dans les canons 1248 et 1249, le Code rappelle l'obligation de s'abstenir, le dimanche et les jours de fête d'obligation, de toute œuvre servile, des actes judiciaires, et, à moins qu'il existe une coutume légitime contraire, de tout commerce public.

De plus, on peut satisfaire au précepte d'entendre la messe en assistant à la messe dite suivant n'importe quel rite catholique et dans n'importe quelle église, chapelle publique ou semi-publique, et dans les chapelles privées des cimetières, mais non pas dans les autres chapelles privées à moins d'un privilège spécial accordé par le Saint-Siège.

C.-N. GARIÉTY, ptre.

(A suivre)

CHRONIQUE DIOCÉSAIN

Vêtue et profession religieuse. — Le 10 octobre, en la fête de saint Louis Bertrand, avait lieu chez les Dominicaines de l'Enfant Jésus (chemin St-Louis) une cérémonie de vêtue et de profession religieuse, présidée par Son Éminence le Cardinal Bégin, assisté de MM. les abbés C. Leclerc, chapelain de la communauté, et Ls Garon, aumônier de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur.

Le R. Père P.-A. Roy, dominicain du couvent de Québec, a prononcé le sermon de circonstance.

Ont revêtu le saint habit : Mlles Ludivine Raymond de St-Denis, en religion Sœur Louis-Nazaire ; Lucienne Bisson, de St-Roch de Québec, en religion Sœur Marie-Bernard ; Célanire Normand, de St-Agapit, en religion Sœur Rose de Lima ; Alice Lafrance, de St-Grégoire de Montmorency, en religion Sœur Charles-Borromée.

Ont fait profession des vœux temporaires : Mlles Laura Paré, de St-Ambroise de la Jeune-Lorette, en religion Sœur Thérèse de l'Enfant-Jésus ; Félixine Marquis, de St-Jean-Baptiste de l'Isle Verte, en religion Sœur Marie de l'Ange-Gardien ; Victoria Prémont, de St-Roch de Québec, en religion Sœur Agnès de Jésus ; Blanche Voyer, de St-Félix du Cap-Rouge, en religion Sœur Marie de la Résurrection ; Annie Lepage, de St-Roch de Québec, en religion Sœur Marie du Divin Cœur.

A renouvelé ses vœux temporaires : Sœur Lucie de Narni, née Léonie-Honorine Costin, de N.-D. de Lévis.

Ont fait profession des vœux perpétuels : Sœur Jeanne d'Arc, née Célia Rhéaume, de Saint-Ambroise de la Jeune-